



# COMMUNIQUÉ de PRESSE

Ce jeudi 17 novembre s'est tenue une séance du conseil municipal de la ville d'Ondres, en salle du Conseil. À l'ordre du jour, différents points relatifs à la mise en œuvre du nouvel organe de régie publique autonome qui aura en gestion le camping municipal d'Ondres à compter du 1er janvier prochain.

Cette séance publique devait permettre à toutes et tous de pouvoir prendre connaissance de nouvelles modalités administratives de ce projet d'ampleur, avec comme objectif la mise en place des services municipaux de proximité et d'hôtellerie de plein air qui seront accessibles au plus grand nombre.

La séance se déroulait normalement et l'ambiance de travail était jusqu'alors propice à la tenue de débats sereins quand un membre du public, faisant usage d'une caméra qui rediffusait en direct ses images, est entré en interaction avec un des élus siégeant dans l'assemblée, contrairement aux principes de conservation de la neutralité des débats. Il a ainsi provoqué un risque certain d'entacher leur suite d'illégalité. Mme le Maire est donc intervenue en ce sens, lui demandant de quitter la salle. Pour rappel, en tant seule dépositaire de l'Ordre public dans cette situation du fait de son pouvoir de police, Mme le Maire est représentante de l'autorité municipale, comme agent de l'État et exécutif de la commune.

L'individu, installé avec son matériel de prise de vues et positionné devant l'encadrement de la porte de la salle du Conseil, obstruait alors physiquement le passage et l'accès, empêchant ainsi volontairement la sortie de Mme le Maire, allant solliciter l'intervention des forces de l'ordre devant les refus répétés.

Face à une édile sereine qui s'était appliquée à rappeler plusieurs fois les règles de droit en matière de tenue d'un conseil et engagée à faire revenir la quiétude des échanges, la séance n'a pu finalement se poursuivre qu'après une suspension et un huis clos voté par les élus présents. En effet, après avoir refusé à plusieurs reprises de se soumettre au processus d'évacuation de la salle, l'individu en question a dû être expulsé par les forces de l'Ordre venues rapidement en renfort.

**Une suite appropriée sera donnée à ces événements, d'autant que cet individu semble coutumier de ce genre de débordement.**

Contact presse & relations publiques :

**Jean CORMON**

Responsable de la communication institutionnelle  
Collaborateur des élu.e.s

📍 2189, avenue du 11 Novembre 1918 - 40 440 Ondres

✉ cabinet@ondres.fr

☎ 05 59 45 29 15 - 06 87 68 55 42

www.ondres.fr |   villeondres